

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 18

À l'alinéa 55, substituer aux mots :

« date d'entrée en vigueur »

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.